

Notice d'explications



DÈS 15 ANS

Conduite accompagnée

AVEC L'AAC, JE NE PRÉPARE PAS SEULEMENT LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

Mon enseignant auto-école :

Téléphone :

Mon assureur : Téléphone :



Condui Libre

Cachet de l'auto-école
POUYADOU JEAN CLAUDE

Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros

8 Place d'Aine, 87000 LIMOGES

904 656 824 RCS LIMOGES

siret : 904 656 824 00011

N°TVA Intracommunautaire : FR15904656824

APE : 8553Z Enseignement de la conduite

Horaires d'ouverture

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

LES RÈGLES

Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :

- Ne pas franchir les frontières françaises ;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Disque «conduite accompagnée» ;
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

VITESSES MAXI	N16 HEBECOURT	N16 HEBECOURT		
				

*Sur les sections d'autoroute limitées à 110 km/h

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Pendant la phase de conduite accompagnée, je dois avoir en ma possession :

- mon attestation d'inscription au permis de conduire ;
- le livret d'apprentissage numérique contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance ;
- le disque «Conduite Accompagnée» apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.



LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

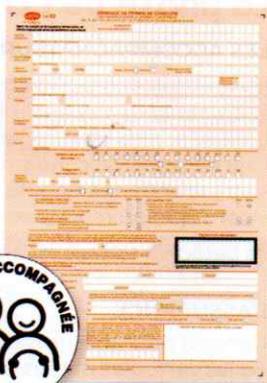


DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Lors de la conduite supervisée, je dois avoir avec moi :

- l'attestation d'inscription au permis de conduire;
- le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance (le livret peut être dématérialisé) ;
- le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.



LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

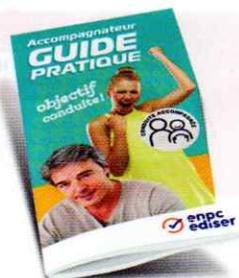
- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Décret n° 2009-1590 du 18 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule à moteur et au permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

LE GUIDE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Le complément de votre formation.

- Vous y trouverez toutes les informations utiles et des conseils à partager entre vous et votre accompagnateur.
- 32 pages en couleurs, gardez-le dans votre boîte à gants.

Demandez-le à votre auto-école.



Informations



ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis de conduire - B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.

Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



ConduiLibre

CAE **PRUYADOU JEAN-CLAUDE**

Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros

8 Place d'Ains, 87000 LIMOGES

904 656 824 RCS LIMOGES

siret : 904 656 824 00011

N°TVA intracommunautaire : FR15904656824

APE : 8553Z Enseignement de la conduite

Horaires d'ouverture

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">· Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.· Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.· Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.· Démarrer et s'arrêter.· Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.· Utiliser la boîte de vitesses.· Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.· Regarder autour de soi et avertir.· Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none">· Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.· Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.· Adapter l'allure aux situations.· Tourner à droite et à gauche en agglomération.· Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.· Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.· S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">· Évaluer et maintenir les distances de sécurité.· Croiser, dépasser, être dépassé.· Passer des virages et conduire en déclivité.· Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.· S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.· Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.· Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.· Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.· Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">· Suivre un itinéraire de manière autonome.· Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.· Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.· Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir.· Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).· Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.· Pratiquer l'écoconduite.